

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6014**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Journaliste

Nouvel intitulé : Journaliste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

European communication school (ECS)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'IEJ, Directeur de l'ECS

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321n Conception : Définition des politiques journalistiques, conception des stratégies et campagnes publicitaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les journalistes recueillent, relatent ou commentent des nouvelles ou des informations, en vue de leur publication dans des journaux ou de leur diffusion par les médias électroniques. Ils s'adressent soit au public en général, soit à un public spécialisé (par exemple : publications économiques, culturelles, politiques, sociales...). Le but de chaque journaliste est d'informer son public dans un souci d'honnêteté, de clarté et de réalité. Le métier de journaliste peut s'exercer auprès des quatre grands types de médias que sont la presse écrite, la radio, la télévision et Internet.

Quels que soient les lieux de son exercice, les activités principales du journaliste restent :

- . Une participation quotidienne à la séance de rédaction afin de déterminer les informations à traiter, leur hiérarchisation et leur mode de traitement,
 - . L'organisation et la planification de son travail,
 - . La recherche d'informations sur des bases de données ou auprès d'autres médias, le recueil d'informations par la réalisation d'interview ou la participation à des différents types de manifestations, la vérification de la fiabilité des informations recueillies,
 - . La rédaction d'écrits professionnels,
 - . la réalisation de dossiers ou de magazines,
 - . Le montage du dossier, du reportage,
 - . La constitution d'un réseau,
 - . La mise en oeuvre d'une fonction de veille,
- Pour les journalistes intervenant en radio ou télévision :
- . La présentation orale des informations.

Positionner un sujet à traiter au regard de la ligne éditoriale du journal et des thèmes d'actualité définis par le rédacteur en chef lors des conférences de rédaction.

En respectant la ligne éditoriale fixée et les délais impartis, organiser et planifier son travail en vue de gérer simultanément la conduite de projets de recueil et de traitement de l'information à courts, moyens ou plus longs termes.

Dans le cadre du traitement de thèmes d'actualité, recueillir rapidement des informations sur un sujet en vérifiant la fiabilité de celles-ci à partir de différentes sources.

En adéquation avec le média support, rédiger des articles, des communiqués, des chroniques ou tout type d'écrits sur différents thèmes, en respectant la ligne éditoriale définie par le rédacteur en chef.

En vue de la réalisation de dossiers ou de magazines pour la presse papier ou Internet, la radio ou la télévision, mener des investigations approfondies sur des thèmes diversifiés nécessitant éventuellement une immersion dans certains milieux spécifiques liés au thème de l'enquête.

Suite au travail d'investigations réalisé sur le terrain, monter le dossier ou le reportage en collaboration avec des techniciens professionnels et en fonction du média de destination (presse papier, presse en ligne, radio, télévision).

Dans le cadre de ses différents domaines d'intervention, construire et faire vivre un portefeuille de contacts en actualisant de façon régulière les informations sur les différents membres de son réseau.

Assurer une fonction de veille afin de rester au coeur de l'information, de pouvoir décoder les évolutions liées à son champ d'intervention.

Dans le cadre d'une prestation radio ou télévisuelle, et tout en faisant face aux aléas qui peuvent surgir, présenter oralement des informations en ayant 'une présence' qui favorise l'écoute des personnes, en utilisant un vocabulaire adapté et en formulant de façon claire et compréhensible.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le journaliste peut travailler dans : - une agence de presse

- un quotidien local
- un grand quotidien national
- la presse magazine
- la presse spécialisée
- une station de radio
- une chaîne de télévision

- Journali - Rédacteur
- Chroniqueur
- Journaliste Reporter d'images

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités d'évaluation des capacités professionnelles ont été choisies en fonction des proximités qu'elles représentent avec des situations professionnelles. Elles portent sur la réalisation de travaux identiques à ceux que doivent produire des professionnels en exercice, à savoir :

- . Rédaction d'articles, de chroniques
- . Réalisation d'investigations
- . Elaboration de reportages, de dossiers
- . Présentations d'informations...

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		40% de membres internes et 60% de membres externes à l'organisme
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		40% de membres internes et 60% de membres externes à l'organisme
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		40% de membres internes et 60% de membres externes à l'organisme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, avec effet du 15 mars 2005 jusqu'au 15 mars 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Journaliste, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2013.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 Bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.eurocomschool.com>

Lieu(x) de certification :

87 bis rue Carnot - 92300 Levallois Perret

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

87 bis rue Carnot - 92300 Lavallois

Historique de la certification :

Ecole créée en 1985

Certification précédente : Journaliste

Certification suivante : Journaliste